	Description	s. o.	✓	Notes
1.	Examiner les propositions.			
2.	Vérifier l'acceptation des attentes et la preuve d'assurance responsabilité professionnelle.			
3.	Analyser toute condition additionnelle – accepter ou rejeter.			
4.	Accepter la meilleure proposition (pas nécessairement la moins chère, si le consultant se démarque par une meilleure compréhension du projet et offre une qualité de travail supérieure).			
5.	Aviser les consultants retenus; signer des contrats officiels (Document Neuf de l'IRAC – Formule canadienne normalisée de contrat entre architecte et expert-conseil).			
6.	Informer les consultants non retenus de votre décision (pour maintenir de bonnes relations, car vous souhaiterez peut-être les engager ultérieurement).			
7.	Inclure les consultants choisis :			
	.1 à votre proposition à un client éven- tuel si vous répondez à une DP; ou			
	.2 en aviser le client lorsqu'ils sont déjà engagés.			